



Distr. GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2001/2 18 septembre 2001

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

### RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE SUR LES TRAVAUX DE SA QUATORZIÈME SESSION BONN, 24-27 JUILLET 2001

### TABLE DES MATIÈRES

		<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I.	OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 - 5	3
II.	QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	6 - 12	3
	A. Adoption de l'ordre du jour	6 - 7	3
	B. Organisation de la session	8	4
	C. Élection des membres du bureau autres que le Président	9 - 12	4
III.	RAPPORTS SUR LES ACTIVITÉS INTERSESSIONS (Point 3 de l'ordre du jour)	13 - 27	5
	A. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports internationaux	13 - 15	5
	B. Méthodes et outils d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation	16 - 18	5

### TABLE DES MATIÈRES (suite)

		<u>Paragraphes</u>	Page	
	C. Questions relatives aux émissions provenant de l'exploitation forestière et des produits ligne	eux 19 - 21	6	
	D. Progrès relatifs à un système d'information sur les technologies	22 - 24	7	
	E. Article 6 de la Convention: éducation, formatie et sensibilisation du public		7	
IV.	ASPECTS SCIENTIFIQUES ET MÉTHODOLOG DE LA PROPOSITION DU BRÉSIL (Point 4 de l'ordre du jour)		8	
V.	POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT AUX «MEILLEURES PRATIQUES» APPLIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 5 de l'ordre du jour)			
VI.	COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES (Point 6 de l'ordre du jour)	39 - 42	11	
VII.	TOUTES QUESTIONS DONT LA CONFÉRENCE POURRAIT SAISIR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQU (Point 7 de l'ordre du jour)	DE JE	13	
VIII.	. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSIO (Point 8 de l'ordre du jour)		13	
IX.	CLÔTURE DE LA SESSION	45	13	
	Annexe			
	Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil sci technologique était saisi à sa quatorzième session	*	14	

#### I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

- 1. La quatorzième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) du 24 au 27 juillet 2001.
- 2. Le Président du SBSTA, M. Harald Dovland (Norvège), a ouvert la session le 24 juillet et souhaité la bienvenue aux représentants des Parties et aux observateurs participants à la session.
- 3. Le Président a indiqué que l'ordre du jour provisoire avait été réduit au minimum pour permettre aux délégations de concentrer leurs efforts sur les tâches importantes de la reprise de la sixième session de la Conférence des Parties (COP). Cet ordre du jour comprend l'examen des rapports sur les activités intersessions menées par le secrétariat depuis la treizième session du SBSTA, laissant de côté un certain nombre de questions de fond qui ne sont pas inscrites à l'ordre du jour de la COP, lesquelles seront examinées par le SBSTA à sa quinzième session.
- 4. Le Président a indiqué qu'il avait été prévu à l'origine que le SBSTA examinerait les questions qui pourraient lui être transmises par la Conférence des Parties à la deuxième partie de sa sixième session. Aucune question n'ayant été transmise, le point 7 de l'ordre du jour provisoire ne sera pas abordé.
- 5. Le Président a appelé l'attention du SBSTA sur les travaux relevant de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) qui concernent: l'examen en cours des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention, le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, les lignes directrices pour l'élaboration de programmes nationaux pour l'adaptation et des questions relatives au budget. Il a mentionné que certains aspects de ces travaux pourraient être renvoyés au SBSTA pour examen ultérieur. Il a encouragé les représentants des Parties à examiner le budget du secrétariat avec leurs collègues car le SBSTA est souvent à l'origine d'une charge de travail sur les questions telles que les inventaires des gaz à effet de serre, le transfert de technologie, les méthodologies et les lignes directrices.

### II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

#### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

- 6. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 24 juillet, le SBSTA a examiné l'ordre du jour provisoire contenu dans le document FCCC/SBSTA/2001/1.
- 7. Le SBSTA a adopté l'ordre du jour suivant:
  - 1. Ouverture de la session
  - 2. Questions d'organisation:
    - a) Adoption de l'ordre du jour

- b) Organisation des travaux de la session
- c) Élection des membres du bureau autres que le Président
- 3. Rapports sur les activités intersessions:
  - a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports internationaux
  - b) Méthodes et outils d'évaluation des incidences et de l'adaptation
  - c) Questions relatives aux émissions provenant de l'exploitation forestière et des produits ligneux
  - d) Progrès relatifs à un système d'information sur les technologies
  - e) Article 6 de la Convention: éducation, formation et sensibilisation du public
- 4. Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil
- 5. Politiques et mesures correspondant aux «meilleures pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention
- 6. Coopération avec les organisations internationales compétentes
- 7. Toutes questions dont la Conférence des Parties pourrait saisir l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- 8. Rapport sur les travaux de la session.

### B. Organisation de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

8. Le SBSTA a examiné cette subdivision à sa 1<sup>re</sup> séance le 24 juillet. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/20001/1. À la même séance, une mise à jour sur l'état de la documentation et un calendrier de travail proposé ont été distribués aux Parties.

### C. Élection des membres du bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

#### 1. <u>Délibérations</u>

- 9. Le SBSTA a examiné cette subdivision à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances tenues les 24 et 27 juillet. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2001/1.
- 10. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a informé le SBSTA que, conformément à l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, le SBSTA est appelé à élire son vice-président et son rapporteur. À la même séance, le Président a déclaré qu'il avait tenu des consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux afin qu'on lui communique les noms des candidats aux postes vacants du SBSTA.

11. À la 3<sup>e</sup> séance, le 27 juillet, le Président a indiqué qu'il devait poursuivre ses consultations sur cette question.

### 2. Conclusions

12. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 27 juillet, le SBSTA a invité le Président à poursuivre les consultations en vue de l'élection des autres membres du SBSTA de manière à ce que l'élection puisse s'achever au cours de la septième session de la Conférence des Parties. Les membres actuels du bureau du SBSTA resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

### III. RAPPORTS SUR LES ACTIVITÉS INTERSESSIONS

(Point 3 de l'ordre du jour)

### A. <u>Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports internationaux</u> (Point 3 a) de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

- 13. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances les 24 et 27 juillet respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2001/INF.1.
- 14. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

### 2. Conclusions

- 15. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 27 juillet, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes:
- a) Le SBSTA a pris note du rapport d'activité du secrétariat publié sous la cote FCCC/SBSTA/2001/INF.1 qui reprenait des informations communiquées par les secrétariats de l'Organisation maritime internationale et de l'Organisation de l'aviation civile internationale;
  - b) Le SBSTA a décidé d'examiner la question plus avant à sa quinzième session.

### B. <u>Méthodes et outils d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation</u> (Point 3 b) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

- 16. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 24 et 27 juillet. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2001/INF.4.
- 17. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont l'un s'exprimait au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

### 2. Conclusions

- 18. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 27 juillet, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes:
- a) Le SBSTA a pris note du rapport de l'atelier sur les méthodes d'évaluation des incidences des changements climatiques et des stratégies d'adaptation qui s'est tenu à Sainte-Adèle (Canada) en juin 2001 (FCCC/SBSTA/2001/INF.4). Il a appelé l'attention de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les conclusions de cet atelier qu'il devra examiner, comme il conviendra, lors de ses travaux sur l'adaptation;
- b) Le SBSTA a invité les Parties à examiner les informations fournies et à se préparer, à sa quinzième session, à engager une réflexion plus approfondie sur la planification des travaux consacrés aux méthodes d'évaluation des incidences des changements climatiques, de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation. Pour faciliter l'examen, le SBSTA a invité les Parties et les organisations à présenter, d'ici au 1<sup>er</sup> octobre 2001, leurs points de vue sur les questions identifiées dans le document FCCC/SBSTA/2001/INF.4, qui seront consignés dans un document de la série MISC:
- c) Le SBSTA a remercié le Gouvernement canadien et le Programme des Nations Unies pour le développement-Fonds pour l'environnement mondial (PNUD-FEM) de l'aide qu'ils ont fournie pour organiser l'atelier de la FCCC.

### C. <u>Questions relatives aux émissions provenant de l'exploitation forestière</u> et des produits ligneux

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

- 19. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 24 et 27 juillet. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2001/MISC.1.
- 20. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

- 21. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 27 juillet, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes:
- a) Le SBSTA a pris note des communications des Parties contenues dans le document FCCC/SBSTA/2001/MISC.1;
- b) Le SBSTA a remercié le Gouvernement néo-zélandais d'avoir organisé un atelier sur cette question;
  - c) Le SBSTA a décidé d'examiner la question plus avant à sa quinzième session.

### D. Progrès relatifs à un système d'information sur les technologies

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

### 1. <u>Délibérations</u>

- 22. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 24 et 27 juillet. Le secrétariat a fourni un rapport oral sur ses activités intersessions relatives au développement d'un système d'information sur les technologies.
- 23. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

### 2. Conclusions

- 24. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 27 juillet, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes:
- a) Le SBSTA a pris note des progrès réalisés par le secrétariat en vue d'élaborer un système d'information sur les technologies et invité les Parties qui souhaitent expérimenter ce système à demander au secrétariat un mot de passe pour pouvoir y avoir accès;
  - b) Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa quinzième session.

### E. <u>Article 6 de la Convention: éducation, formation et sensibilisation du public</u> (Point 3 e) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

- 25. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 24 et 27 juillet. Il n'en est résulté aucun document nouveau.
- 26. Des déclarations ont été faites par les représentants de 17 Parties, dont l'un s'exprimait au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

- 27. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 27 juillet, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes:
- a) Le SBSTA a remercié le secrétariat de son rapport oral sur l'article 6 de la Convention concernant l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, et a noté avec satisfaction qu'un document à ce sujet lui serait présenté à sa quinzième session;
- b) Le SBSTA a indiqué que l'article 6 devrait faire partie des questions de fond inscrites à son ordre du jour. Il a suggéré au secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser après sa quinzième session, si les ressources le permettaient, un atelier qui donne aux Parties la possibilité d'échanger des données sur l'expérience acquise, les enseignements tirés et les meilleures pratiques concernant les activités menées au titre de l'article 6, et de débattre de la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par courrier électronique à l'adresse suivante: secretariat@unfccc.int.

priorité à donner aux différents éléments d'un programme de travail du SBSTA dans ce domaine;

- c) Le SBSTA a félicité le secrétariat des efforts qu'il déployait pour favoriser l'échange de données d'expérience et de renseignements par des activités parallèles, et a recommandé une plus large diffusion de l'information, si les ressources le permettaient, grâce au développement des sites Web ainsi que des centres d'information et de documentation, en coopération avec les organisations compétentes. À cet égard, le SBSTA a pris note des contributions importantes apportées par des organismes des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales, et les a invités à communiquer au secrétariat des renseignements sur leurs activités en rapport avec l'article 6 après sa quinzième session, afin que ces données puissent être examinées à l'occasion d'un atelier;
- d) Le SBSTA a souligné l'importance d'une large diffusion de l'information contenue dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) au-delà des six langues officielles de l'ONU, et a prié le secrétariat de coopérer avec le GIEC dans ce domaine;
- e) Le SBSTA a prié le secrétariat d'inclure dans le document qui lui serait présenté à sa quinzième session des renseignements sur les options concernant la désignation d'une date pour la célébration d'une journée des Nations Unies sur les changements climatiques.

### IV. ASPECTS SCIENTIFIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES DE LA PROPOSITION DU BRÉSIL

(Point 4 de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

- 28. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 24 et 27 juillet. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2001/INF.2.
- 29. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont l'un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.
- 30. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 24 juillet, le Président du SBSTA a invité M. David Warrilow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et M. Luis Gylvan Meira Filho (Brésil) à tenir des consultations informelles.
- 31. À la 3<sup>e</sup> séance, le 27 juillet, M. Warrilow a rendu compte des consultations informelles qu'il a présidées avec M. Meira Filho sur cette question.

- 32. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 27 juillet, après avoir examiné un rapport oral des coprésidents des consultations informelles, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes:
- a) L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a rappelé que la Conférence des Parties, à sa troisième session, avait décidé de lui renvoyer la proposition présentée par le Brésil dans le document FCCC/AGBM/1997/MISC.1/Add.3, pour qu'il donne

son avis sur les aspects méthodologiques et scientifiques de cette proposition (FCCC/CP/1997/7/Add.1);

- b) Le SBSTA a pris acte du rapport intérimaire sur l'examen des aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil (FCCC/SBSTA/2001/INF.2), ainsi que des conclusions d'une réunion d'experts sur la question, tenue à Bonn du 28 au 30 mai 2001;
- c) Le SBSTA a encouragé les Parties à poursuivre et à appuyer les activités de recherche sur les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil qui étaient recommandées dans le document FCCC/SBSTA/2001/INF.2, et à en communiquer les résultats au secrétariat;
- d) Le SBSTA a prié le secrétariat de continuer à coordonner l'examen de cette proposition, de faciliter la diffusion d'informations scientifiques et méthodologiques sur ce sujet, d'organiser une réunion d'experts pour échanger des informations sur le développement des aspects scientifiques et méthodologiques de cette proposition, d'élargir la participation aux travaux et d'étoffer les connaissances scientifiques sur la question avant sa dix-septième session, ainsi que d'établir un rapport pour cette session. À cette fin, le SBSTA a prié toutes les Parties, en particulier celles qui ne sont pas visées à l'annexe I de la Convention, de désigner des experts supplémentaires à inscrire au fichier de la FCCC;
  - e) Le SBSTA a décidé de revenir sur la question à sa dix-septième session.

# V. POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT AUX «MEILLEURES PRATIQUES» APPLIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

(Point 5 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

- 33. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 24 et 27 juillet. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2001/MISC.2 et Add.1.
- 34. Des déclarations ont été faites par les représentants de 23 Parties, dont l'un s'exprimait au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre encore au nom de l'Alliance des petits États insulaires et deux au nom du Groupe des 11 pays d'Europe centrale.
- 35. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 24 juillet, le Président du SBSTA a invité M. José Romero (Suisse) et M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie) à tenir des consultations informelles sur cette question.
- 36. À la 3<sup>e</sup> séance, le 27 juillet, M. Romero a rendu compte des consultations informelles qu'il avait coprésidées avec M. Muyungi à ce sujet.
- 37. À la 3<sup>e</sup> séance, certains représentants des Parties ont exprimé le désir qu'un atelier prévu sur cette question soit repoussé jusqu'à ce que la COP ait adopté une décision sur les politiques et mesures correspondant aux «meilleures pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention. D'autres Parties se sont déclarées nettement en faveur de la tenue de

l'atelier. Le Président, après avoir noté la demande formulée par la COP à la première partie de sa sixième session (FCCC/CP/2000/5/Add.2, sect. III, par. 9), a confirmé que l'atelier devait avoir lieu.

- 38. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 27 juillet, après avoir examiné un rapport oral des coprésidents des consultations informelles, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes:
- a) L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des documents FCCC/SBSTA/2001/MISC.2 et Add.1 contenant des communications des Parties sur le mandat d'un atelier sur les politiques et mesures correspondant aux «bonnes pratiques»;
- b) Le SBSTA a accepté avec gratitude l'offre du Gouvernement danois d'accueillir à Copenhague du 8 au 10 octobre 2001, en collaboration avec la Norvège, un atelier d'experts sur les politiques et mesures correspondant aux «bonnes pratiques». Pourraient participer à l'atelier des experts de toutes les Parties intéressées;
- c) Le SBSTA a conclu que l'atelier devrait avancer les travaux sur l'échange de données d'expérience et d'informations sur les politiques et mesures correspondant aux «bonnes pratiques». À cette fin, il devrait prendre comme point de départ les résultats obtenus lors de l'atelier sur les politiques et mesures correspondant aux «meilleures pratiques» qui s'est tenu à Copenhague en 2000;
- d) La notion de «bonnes pratiques» et de «meilleures pratiques» devrait servir de cadre à la mise en commun de données d'expérience et à l'échange d'informations. Le débat devrait être axé sur les politiques et mesures correspondant aux «bonnes pratiques» mises en œuvre par les Parties visées à l'annexe I dans des secteurs pertinents, y compris les instruments novateurs inspirés du marché tels que l'échange de droits d'émission nationaux, ainsi que sur les accords volontaires nationaux et les questions interdisciplinaires. Ce débat approfondi devrait également porter sur l'évaluation de l'élaboration et de l'efficacité des politiques et des mesures compte tenu des situations nationales. Une table ronde pourrait être organisée qui serait consacrée en particulier aux politiques et mesures correspondant aux «meilleures pratiques» à l'intention des pays dont l'économie est en transition;
- e) Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 30 août 2001 au plus tard, des résumés des documents qu'ils présenteront lors de l'atelier, et a prié le secrétariat d'élaborer l'ordre du jour de l'atelier. Les dispositions nécessaires devraient être prises pour que des experts des Parties remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un appui financier participent à l'atelier;
- f) Le SBSTA a décidé d'examiner le rapport de l'atelier à sa quinzième session et de rendre compte de ses résultats à la Conférence des Parties, à sa septième session.

### VI. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

(Point 6 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

- 39. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances le 24 juillet et de nouveau à sa 3<sup>e</sup> séance le 27 juillet. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2001/INF.3 et FCCC/SBSTA/2001/MISC.3 et Add.1.
- 40. Des déclarations ont été faites par les représentants de 27 Parties, dont l'un s'exprimait au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.
- 41. À la 2<sup>e</sup> séance, le 24 juillet, le Président de la SBSTA a invité M. Ian Carruthers (Australie) et M<sup>me</sup> Jimena Nieto Carrasco (Colombie) à tenir des consultations informelles.

### 2. Conclusions

42. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 27 juillet, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes:

### Coopération avec les autres conventions

- a) Le SBSTA a souligné la nécessité d'intensifier la coopération entre la Convention-cadre et les autres conventions pertinentes et a souligné l'importance de la coordination au niveau national;
- b) Le SBSTA a noté avec satisfaction les renseignements sur les questions relatives à la coopération entre la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention-cadre communiqués par le Président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, technologiques et techniques (SBSTTA) du CDB. Il a également pris note des renseignements fournis par le secrétariat dans les documents FCCC/SBSTA/2001/INF.3 et FCCC/SBSTA/2001/MISC.3.
- c) Le SBSTA a accueilli favorablement la proposition faite par le SBSTTA du CDB en ce qui concerne les domaines de collaboration et les actions coordonnées possibles entre le CDB et la Convention-cadre. Il a encouragé les Parties à promouvoir la participation de spécialistes des changements climatiques à l'étude pilote entreprise dans le cadre de la CDB en vue de déterminer les liens entre les changements climatiques et la diversité biologique;
- d) Le SBSTA a approuvé la création d'un groupe de liaison mixte entre le secrétariat de la Convention-cadre et celui de la CDB et a prié le secrétariat de la Convention-cadre d'inviter le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à participer à ce groupe de liaison afin:
  - i) De renforcer la coordination entre les trois conventions, y compris l'échange d'informations pertinentes;

- ii) D'étudier de nouvelles formes de coopération entre les trois conventions, y compris la possibilité d'établir un plan de travail commun et/ou d'organiser un atelier.
- e) Le SBSTA a prié le secrétariat de la Convention-cadre d'inviter des représentants des autres instruments et organismes compétents, y compris du GIEC, à participer aux réunions du groupe de liaison selon qu'il conviendrait. Il a prié le secrétariat de lui rendre compte périodiquement des activités et des propositions du groupe de liaison mixte;
- f) Le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues sur les possibilités de coopération entre les trois conventions envisagées à l'alinéa *d i* du paragraphe 42 ci-dessus au secrétariat avant le 15 octobre 2001 afin que celui-ci les consigne dans un document de la série MISC;
- g) Le SBSTA a appuyé la demande d'établissement d'un rapport technique adressée au GIEC par le SBSTTA du CDB. Il a accueilli avec intérêt la note de cadrage établie par le GIEC. Le SBSTA a invité le GIEC à étudier, dans le cadre de l'élaboration de son rapport technique, les liens entre les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification. Il a invité les Parties à communiquer au secrétariat avant le 1<sup>er</sup> septembre 2001 leurs vues sur la proposition d'établissement d'un rapport technique par le GIEC afin que celles-ci soient consignées dans un document de la série Misc, et à adresser également leurs observations directement au GIEC;
  - h) Le SBSTA est convenu de revenir sur ces questions à sa quinzième session.

### Coopération avec les organisations scientifiques

- i) Le SBSTA a pris note de l'achèvement du troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il a félicité le GIEC pour la qualité de ses travaux scientifiques et l'a également remercié d'avoir présenté les conclusions du rapport à la reprise de la sixième session de la Conférence des Parties. Le SBSTA a prié le secrétariat d'inscrire le troisième rapport d'évaluation et le rapport de synthèse du GIEC à l'ordre du jour de sa quinzième session;
- j) Le SBSTA a pris note de la communication que le Directeur du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) avait faite au nom des organismes participant au Programme d'action pour le climat sur les activités se rapportant à la décision 5/CP.5<sup>2</sup>. Il a noté qu'un appui était nécessaire pour les ateliers du SMOC prévus en 2002 pour la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale et pour la région de l'Asie. Le SBSTA a pris note de la brochure concernant une deuxième évaluation de l'adéquation du Système mondial d'observation du climat fourni par le secrétariat du SMOC;

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> On trouvera le texte intégral de la décision adoptée par la Conférence des Parties à sa cinquième session dans le document FCCC/CP/1999/6/Add.1

### Coopération avec les organismes des Nations Unies

k) Le SBSTA a pris note avec satisfaction des informations fournies par le Directeur de la Division des produits forestiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au sujet des décisions prises par le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture de cette organisation en ce qui concerne les activités relatives aux changements climatiques;

### VII. TOUTES QUESTIONS DONT LA CONFÉRENCE DES PARTIES POURRAIT SAISIR L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

(Point 7 de l'ordre du jour)

43. Aucune question n'ayant été transmise par la COP au SBSTA, ce point de l'ordre du jour n'a pas été abordé.

### VIII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 8 de l'ordre du jour)

44. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 27 juillet, le SBSTA a examiné le projet de rapport sur sa quatorzième session (FCCC/SBSTA/2001/L.1). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à établir la version définitive du rapport de la session, avec le concours du secrétariat et sous la conduite du Président.

### IX. CLÔTURE DE LA SESSION

45. À la dernière séance, le 27 juillet, le Président a remercié les représentants et les Présidents des consultations informelles de leurs contributions.

### <u>Annexe</u>

## DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ÉTAIT SAISI À SA QUATORZIÈME SESSION

FCCC/SBSTA/2000/14	Rapport de l'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique sur les travaux de la deuxième partie de sa treizième session, La Haye, 13-18 novembre 2000
FCCC/SBSTA/2001/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2001/INF.1	Reports on inter-sessional activities. Emissions resulting from fuel used for international transportation
FCCC/SBSTA/2001/INF.2	Scientific and methodological aspects of the proposal by Brazil. Progress report on the review of the scientific and methodological aspects of the proposal by Brazil
FCCC/SBSTA/2001/INF.3	Cooperation with relevant international organizations. Issues related to the Convention on Biological Diversity
FCCC/SBSTA/2001/INF.4	Reports on inter-sessional activities. Methods and tools to assess climate change impact and adaptation. Report of the workshop on methodologies on climate change impact and adaptation
FCCC/SBSTA/2001/MISC.1	Reports on inter-sessional activities. Issues related to emissions from forest harvesting and wood products. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2001/MISC.2 et Add.1	«Best practices» in policies and measures among Parties included in Annex I to the Convention. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2001/MISC.3	
et Add.1	Cooperation with relevant international organizations. Submissions from Parties

----